

PROFIL DE POSTE

SAGE FEMME

Maternité

Pôle FMCE

Septembre 2026

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le CHU de Saint-Étienne est situé au cœur de région Auvergne Rhône Alpes, deuxième région de France. Il est l'établissement support du GHT Loire, un des plus grands GHT de France en nombre d'établissements.

Le CHU irrigue son territoire au travers un budget de plus de 900 millions d'euros.

Il est le 20ème CHU des 32 CHRU de France.

Les activités du CHU sont articulées autour de 11 pôles et 76 services, disposant de 1.900 lits et places, répartis sur ses 3 principaux sites.

Les 8 726 professionnels de ces services prennent en charge annuellement plus de 190.000 patients en hospitalisation et séances et plus de 600.000 en consultations.

PRESENTATION DU SERVICE

Le service d'obstétrique du CHUSE est une maternité de niveau 3, elle est la maternité de référence du réseau ELENA. Elle accueille les situations à risques pour la mère et pour l'enfant, qui y sont alors transférés en raison de moyens techniques et de compétences très spécialisés. C'est également une maternité de proximité. Ceci signifie qu'elle prend également en charge des grossesses à priori sans problème qui concernent des jeunes femmes qui ont fait le choix d'accoucher au CHUSE.

Les unités A et B accueillent donc :

- des patientes et leur(s) bébé(s) hospitalisés ensemble ;
- des patientes dont le bébé est muté ou hospitalisé en unité de néonatalogie au CHUSE, soit que la patiente ait accouché au CHU soit dans le cadre d'un rapprochement mère/enfant ;
- des patientes ayant accouché dans un autre établissement, prises en charge pour des épisodes maternels aigus transitoires, pouvant retourner éventuellement après quelques heures dans leur maternité d'origine ; elles sont ou non accompagnées du bébé.

Il y a 18 lits dans chaque unité, et un service « kangourou » de 4 berceaux est commun aux 2 maternités. Une charte de service décrit précisément le fonctionnement des unités.

ORGANIGRAMME et EFFECTIFS DU SERVICE

M. Olivier BOSSARD : Directeur Général

M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint

M. Conrad BREUER : Directeur des affaires médicales et de la recherche

Mme Marion RENAUT : Directrice des ressources humaines

Pole Femme Mère Couple Enfant

Chef de pôle : Pr Scalabre

Cheffe de pôle adjointe : Pr Barjat

Cheffe du Département de Gynéco-Obstétrique : Pr Chauleur

Cheffe de Service d'Obstétrique : Pr Barjat

Cadre supérieure, SF Coordonnatrice en Maïeutique : Mme Caroline ROUX
SF coordinatrices opérationnelles : Mme POMMIER Karine, Mme ROLLY-FONTBONNE
Françoise

Le service de maternité compte 14.4 ETP de sages-femmes

DESCRIPTION DU POSTE

La sage-femme est un praticien exerçant une profession médicale à compétence définie, qui accompagne la femme ou le couple avant, pendant et après la naissance, qui diagnostique et pratique le suivi de la grossesse, l'accouchement et les soins postnataux, le suivi et les soins du nouveau-né (jusqu'à 28 jours de vie), tant sur le plan médical que psychologique et social.

La sage-femme réalise des consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention.

Elle dispose de compétences en orthogénie, imagerie mais aussi en matière de vaccination, d'aide médicale à la procréation.

Elle est un acteur de la lutte contre les violences.

La profession de sage-femme est une profession médicale qui partage des compétences sur des activités ciblées avec les médecins, les kinésithérapeutes, les infirmières et les pharmaciens.

Le champ d'intervention des sages-femmes auprès des femmes et des nouveau-nés en bonne santé est établi par le titre V du code de santé publique.

L'organisation des unités d'hospitalisation d'obstétrique repose sur une rotation des agents construite tous les 9 mois, alternant théoriquement les unités d'obstétrique. La rotation se construit en fonction des temps de travail, éventuellement des souhaits des agents, mais elle peut être imposée en raison de contraintes de service.

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

Le service « suites de naissance » a pour mission d'accueillir les accouchées et leurs nouveau-nés en assurant les activités d'accueil, de prise en charge médicale et soignante, de surveillance, de confort, d'alimentation, d'hygiène et d'éducation à la parentalité.

Le rôle des sages-femmes s'inscrit dans une approche globale qui, outre la participation aux soins implique une prise en charge psychosociologique et comportementale de la personne soignée et de sa famille.

Elle travaille en collaboration et/ou sous prescription de l'équipe médicale et en binôme avec l'équipe AP/AS. Elle participe à l'organisation du service et de sa gestion en étroite collaboration avec la sage-femme coordinatrice opérationnelle des maternités et de la sage-femme coordonnatrice en maïeutique.

La sage-femme encadre les étudiants en maïeutique, participe à leur évaluation, elle participe à l'accueil des nouveaux professionnels recrutés.

La sage-femme s'engage à maintenir son niveau de compétences, en participant aux formations spécifiques proposées par le service et par le réseau (formations en simulation). La sage-femme participe aux actions mises en place dans le cadre du projet de service, et travaille au sein, des groupes institutionnels, dans le cadre de ses compétences.

PRE REQUIS A LA FONCTION

Diplôme d'Etat de sage-femme

SAVOIRS

Conformément à l'instruction DGOS-RH4-2015-237 du 25 juillet 2015, et compte tenu de leur qualité de personnel médical, la procédure d'évaluation et de notation des sages-femmes ne porte que sur la manière de servir dans le cadre institutionnel et les compétences qui y sont déployées, et non pas sur l'exercice de leur profession médicale.

SAVOIR FAIRE

- Accueillir et orienter des personnes et des groupes ;
- Adapter son comportement et sa pratique professionnelle à des situations critiques, rester maître de soi et prendre du recul en toutes circonstances ;
- Eduquer, conseiller le patiente et son conjoint dans le cadre de la parentalité ; reconnaître et prendre en charge les situations précaires et critiques afin de mettre en place des mesures correctives adaptées ;
- Identifier les informations communicables à la prise en charge des patients, tout en respectant le secret professionnel ;
- Connaissance de la déontologie et de la législation nécessaire à sa pratique ;
- Identifier, analyser, prévenir les risques relevant de son domaine : identitovigilance, pharmacovigilance, traçabilité des produits et matériels, commandes...
- Connaître l'environnement professionnel et institutionnel ;
- Transférer un savoir-faire, une pratique ;
- Utiliser les différents logiciels informatiques institutionnels ;
- Maîtriser les informations listées sur la fiche « nouvel arrivant sage-femme en maternité ».

SAVOIR ETRE

- Empathie, écoute, comportement adapté dans les relations avec les autres ;
- Rigueur ;
- Capacité d'adaptation ;
- Disponibilité ;
- Sens du travail en équipe ;
- Maîtrise de soi et prise de recul face aux situations.

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

Les sages-femmes travaillent en garde de 12 heures, en alternance jour/nuit.

Horaires : 8h00-20h00 ; 20h00-8h00

elles assurent leurs missions sur les 2 unités de maternité, selon le roulement de travail.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- La sage-femme coordonnatrice en maïeutique ;
- Les sages-femmes coordinatrices ;
- L'équipe des médecins du service lorsque la sage-femme travaille sur prescription ;
- Le personnel soignant des unités d'obstétrique

PERSONNES A CONTACTER

L'encadrement :

SF coordinatrices, secteur maternité :

Mme POMMIER Karine, 04 77 82 87 68

Mme ROLLY FONTBONNE Françoise, 04 77 87 87 69

L'encadrement supérieur :

SF coordonnatrice en maïeutique :

Mme ROUX Caroline, 04 77 82 87 67